



Présidé par M. Guillaume Bénard, Président

LE CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY

COMMUNE DE TANNAY



CONSEIL COMMUNAL

Ouï l'exposé de la Municipalité,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTÉ / REFUSÉ



A l'unanimité



A la majorité

OUI

NON

BLANC

NUL

ABSTENTION

**Préavis N° 21
Rapport de gestion pour l'année 2022**

Conformément aux articles 160 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du 26.06.2023

Le Président :

Guillaume Bénard



La Secrétaire :

Anne-Sophie Nuoffer



**COMMUNE DE TANNAY
MUNICIPALITE**

PREAVIS N° 21

A L'INTENTION DU CONSEIL COMMUNAL

RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNEE 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En vertu des dispositions de l'article 93c de la Loi sur les Communes du 28 février 1956 (mise en vigueur de la dernière modification le 1^{er} juillet 2013) et de l'article 93 du Règlement du Conseil communal adopté le 7 octobre 2014, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2022.

Les comptes communaux vous sont présentés dans le préavis n° 25

Table des matières

1. CONSEIL COMMUNAL	3
1.1 COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL DÈS LE 1 ^{ER} JANVIER 2022	3
1.2 COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL DÈS LE 1 ^{ER} JANVIER 2022	3
1.3 DÉLÉGATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DÈS LE 1 ^{ER} JUILLET 2022	4
1.4 SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL EN 2022	4
1.5 PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL EN 2022	4
1.6 RÉSULTATS DES DIFFÉRENTS SCRUTINS EN 2022	5
2. MUNICIPALITE	6
2.1 LES MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ DÈS LE 1 ^{ER} JUILLET 2022	6
2.2 SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ	7
2.3 COMMISSIONS MUNICIPALES	7
3. GESTION COMMUNALE	7
3.1 DICASTÈRE DE MME DENISE RUDAZ, SYNDIQUE	7
3.1.1 Administration générale	7
3.1.2 Affaires sociales communales	7
3.1.3 Bâtiments communaux et gérance	7
3.1.6 Affaires militaires	8
3.1.7 Tourisme	8
3.1.8 Gestion des déchets	9
3.1.9 Commissions et associations intercommunales	9
3.2 DICASTÈRE DE MME MARIE-NOËLLE FAVARGER SCHMIDT	10
3.2.1 Personnel communal	10
3.2.2 Eclairages et routes	11
3.2.3 Espaces verts	11
3.2.4 Police et sécurité / taxes de séjours	12
3.2.5 Naturalisations	14
3.2.6 Cimetière et Columbarium	14
3.2.7 Affaires culturelles	14
3.2.8 Commissions et associations intercommunales	14
3.3 DICASTÈRE DE MME NINON PULVER PICCOT	15
3.3.1 Ecoles	15
3.3.2 Sports	16
3.3.3 Développement durable	16
3.3.4 Transports	16
3.3.5 Autres associations intercommunales	16
3.4 DICASTÈRE DE M. CLAU HÄSSIG	17
3.4.1 Finances	17
3.4.2 Comptabilité générale	18
3.4.3 Urbanisme – Révision du Plan d’affectation communal	18
3.4.4 EIPT – Construction du nouveau port	19
3.4.5 Commissions et associations intercommunales	19
3.5 DICASTÈRE DE M. FABRICE BEAUX	20
3.5.1 Agriculture / Environnement	20
3.5.2 Port actuel et EIPT	20
3.5.3 Informatique	20
3.5.4 Police des constructions	20
3.5.5 Gestion des eaux météorologiques et usées	20
3.5.6 Commissions et associations intercommunales	20
4. DECISION	21

1. CONSEIL COMMUNAL

1.1 Composition du Conseil communal dès le 1^{er} janvier 2022

1	Ansermet	Maxime	19	Husmann	Marc
2	Bénard	Guillaume	20	Keller	Jean-Marc
3	Bila	Pierrette	21	Lüthi	Marc
4	Blanchoud	Lenny <i>jusqu'au 26.09.22</i>	22	Martinez Castro	Maria del Rosario
5	Cornu	Pascal	23	Mir	Arcadio
6.	Donohue	Chantal	24	Monney	Caitlin <i>depuis le 26.09.22</i>
7	Druon	Florence	25	Monney	Jill <i>depuis le 23.03.22</i>
8	Egger	Elfriede	26	Nassisi	Fabrizio
9	Fadaei	Hossein	27	Pilsworth	Daniel
10	Ferguson	Jane	28	Polydor	Marc
11	Franchi	Lisa	29	Ramseyer	Marc
12	Franke	Ines	30	Reynisdottir	Kristin
13	Fritsch	Léo <i>jusqu'au 28.03.22</i>	31	Schlegel	Michaël
14	Gschwend	David	32	Stettler	François
15	Guex	Marie-Danielle	33	Tadion	Julia
16	Heinzelmann	Natascha	34	Valfells	Karl
17	Holowaty Fritsch	Silvie	35	Varlamova	Tatiana
18	Hüsler Brügger	Nicole	36	Weil	Arnaud
			37	Wermuth Keyaerts	Nicole

Bureau du Conseil communal

Bénard Guillaume, Président
Husmann Marc, Vice-président
Franke Ines, Vice-présidente
Egger Elfriede, Scrutatrice
Reynisdottir Kristin, Scrutatrice
Varlamova Tatiana, Scrutatrice suppléante
Holowaty Fritsch Silvie, Scrutatrice suppléante

Secrétaire

Nuoffer Anne-Sophie

Huissier

Randin Marc

1.2 Commissions du Conseil communal dès le 1^{er} janvier 2022

Commission de Gestion (5 membres)

Gschwend David, Président, Rapporteur
Monney Jill
Ansermet Maxime
Husmann Marc
Martinez Castro Maria Del Rosario

Commission d'Urbanisme (5 membres)

Keller Jean-Marc, Président, Rapporteur
Reynisdottir Kristin
Schlegel Michael
Pilsworth Daniel
Valfells Karl

Commission pour le Développement durable (3 membres)

Holowaty Fritsch Silvie, Présidente, Rapporteur
Ferguson Jane
Reynisdottir Kristin

Commission des Finances (5 membres)

Wermuth Keyaerts Nicole, Présidente
Mir Arcadio, Rapporteur
Stettler François, Rapporteur
Weil Arnaud
Schlegel Michaël

Commission Culturelle (3 membres)

Valfells Karl, Président, Rapporteur
Donohue Chantal
Pilsworth Daniel

Commission de Recours (3 membres)

Hüsler Brügger Nicole, Présidente, Rapporteur
Holowaty Fritsch Silvie
Polydor Marc

Commission des naturalisations (3 membres)
Druon Florence, Présidente, Rapporteuse
Egger Elfriede
Tadion Julia

Commission ad hoc convention déchetterie (3 membres)
Ferguson Jane, Présidente
Gschwend David
Holowaty Fritsch Silvie, Rapporteuse

Commission ad hoc fusion (5 membres)
Franke Ines, Présidente
Luthi Marc
Ramseyer Marc
Schlegel Michaël
Valfells Karl

Commission ad hoc règlement du port (3 membres)
Keller Jean-Marc, Président
Polydor Marc
Reynisdottir Kristin

1.3 Délégations du Conseil communal dès le 1^{er} janvier 2022

Délégués aux SITSE
Ansermet Maxime
Ferguson Jane
Lüthi Marc
Ramseyer Marc
Reynisdottir Kristin (suppléante)
Varlamova Tatiana (suppléante)

Délégués Région de Nyon
Nassisi Fabrizio
Weil Arnaud (suppléant)

Délégué Comita SA, société radiée le 03.06.2022
Fadaei Hossein

Délégués à l'APEJ
Bila Pierrette
Guex Marie Danièle
Tadion Julia
Donohue Chantal
Wermuth Keyaerts Nicole (suppléante)
Varlamova Tatiana (suppléante)

Délégués à l'ORPC
Husmann Marc
Bila Pierrette (suppléante)

1.4 Séances du Conseil communal en 2022

Durant l'année 2022, le Conseil communal s'est réuni en séances ordinaires, les lundis 28 mars, 27 juin, le mercredi 10 août en séance extraordinaire, le 26 septembre et le 5 décembre.

1.5 Préavis de la Municipalité au Conseil communal en 2022

N°	Objet	Décision
	Préavis n° 7 relatif au rapport de gestion 2021	Accepté à la majorité le 27 juin 2022
	Préavis n° 8 relatif aux comptes communaux 2021	Accepté à l'unanimité le 27 juin 2022
	Préavis n° 9 relatif aux comptes 2021 de l'EIPT	Accepté à l'unanimité le 27 juin 2022
	Préavis n° 10 relatif à une demande de crédit de 380'000 CHF pour la construction de la pêcherie	Accepté à la majorité le 27 juin 2022
	Préavis n° 12 relatif à une demande de crédit de 7'000'000 CHF pour l'achat de la parcelle n°139	Accepté à l'unanimité le 10 août 2022
	Préavis n° 11 relatif à une demande de crédit de 358'000 CHF pour le changement de la chaufferie du château	Accepté à la majorité le 26 septembre 2022
	Préavis n° 13 relatif à la taxe d'épuration 2023	Accepté à la majorité le 26 septembre 2022
	Préavis n° 14 relatif à l'arrêté d'imposition 2023	Accepté à la majorité le 26 septembre 2022
	Préavis n° 15 relatif à une demande de crédit de 1'300'000 CHF pour les travaux de renaturation du Torry et travaux connexes	Accepté à la majorité le 26 septembre 2022
	Préavis n° 16 relatif à la convention pour la gestion de la déchetterie intercommunale	Accepté à l'unanimité le 26 septembre 2022
	Préavis n° 18 relatif au budget 2023	Accepté à l'unanimité le 5 décembre 2022
	Préavis n° 19 relatif au budget de l'EIPT 2023	Accepté à l'unanimité le 5 décembre 2022

1.6 Résultats des différents scrutins en 2022

Votation fédérale du 13 février 2022:		Inscrits : 829
1. Initiative sur l'expérimentation animale et humaine	bulletins rentrés	426
	Oui : 55	Non : 362
2. Initiative enfants et jeunes sans publicité pour le tabac	bulletins rentrés	429
	Oui : 286	Non : 142
3. Loi sur les droits de timbre (LT)	bulletins rentrés	429
	Oui : 229	Non : 184
4. Loi sur un train de mesures en faveur des médias	bulletins rentrés	427
	Oui : 254	Non : 164
Votation cantonale du 20 mars 2022 :		Inscrits : 807
1. Election du Conseil d'Etat Premier tour	bulletins rentrés	301
2. Election du Grand Conseil	bulletins rentrés	315
Votation cantonale du 10 avril 2022 :		Inscrits : 831
1. Election du Conseil d'Etat Second tour	bulletins rentrés	348
Votation fédérale du 15 mai 2022 :		Inscrits : 834
1. Loi sur le cinéma (LCin)	bulletins rentrés	429
	Oui : 332	Non : 90
2. Loi sur la transplantation	bulletins rentrés	429
	Oui : 363	Non : 61
3. Corps européen de garde-frontières et de garde-côtes	bulletins rentrés	429
	Oui : 360	Non : 55
Votation fédérale du 25 septembre 2022:		Inscrits : 866
1. Initiative sur l'élevage intensif	bulletins rentrés	517
	Oui : 173	Non : 341
2. Financement additionnel de l'AVS par le biais du relèvement de la TVA	bulletins rentrés	517
	Oui : 309	Non : 201
3. AVS 21	bulletins rentrés	517
	Oui : 283	Non : 229
4. Loi fédérale sur l'impôt anticipé	bulletins rentrés	512
	Oui : 332	Non : 162

2. MUNICIPALITE

2.1 Les membres de la Municipalité dès le 1^{er} janvier 2022

Répartition des dicastères

Municipal	Dicastères	Associations intercommunales
Denise Rudaz Syndique	Administration générale / relations extérieures Affaires sociales communales Assurances Bâtiments communaux et gérance Tourisme Affaires militaires Gestion des déchets	Membre : Ass. Syndics de Terre Sainte Membre : Ass. Syndics du district Représentante des actions : COMITA SA Représentante des actions : ARSCO SA Déléguee : SADEC SA Déléguee : AdCV Déléguee : Nyon Région Tourisme Déléguee : Région de Nyon / Télé Dôle SA Déléguee : Conseil intercommunal ARAS
Marie-Noëlle Favarger Schmidt Municipale	Personnel communal Routes / éclairages publics / parking Espaces verts Police et sécurité Naturalisations Cimetière et Columbarium Communication Affaires culturelles	Déléguee : Commission culturelle de TS Déléguee : Conseil intercommunal ASCOT Déléguee : Conseil intercommunal AJET Déléguee : Régie des églises Membre : Commission Police et Sécurité de TS
Ninon Pulver Piccot Municipale <i>Jusqu'au 31.12.2022</i>	Ecoles Sports et Jeunesse Développement durable Transports	Déléguee : Clinique dentaire Membre : Comité de direction ARAS Membre : Comité de direction ASCOT Membre : Comité de direction AJET Membre : Conseil d'administration ARSCO SA Membre : Commission des sports de Terre Sainte
Claus Hässig Municipal	Finances EIPT Protection civile Urbanisme	Délégue : Conseil intercommunal SITSE Délégue : ORPC (Protection civile) Délégue : STEP Mies - Tannay Délégue : CIAT Terre Sainte
Fabrice Beaux Municipal	Agriculture Port actuel et EIPT Informatique Police des constructions Cours d'eau	Délégue : Comité de direction SITSE Délégue : Pompier SDISTS

2.2 Séances de la Municipalité

Durant l'année 2022, la Municipalité s'est réunie 45 fois en séance ordinaire, d'une durée moyenne de 2 h 00 à 3h00.

2.3 Commissions municipales

Commission des Naturalisations

Druon Florence, Présidente, Rapporteuse
Egger Elfriede
Tadion Julia
Marie-Noëlle Favarger Schmidt, Municipale

Commission de Salubrité (commission obligatoire)

Rossolino Teodoro, Technicien Communal
Beaux Fabrice, Municipal
Dr. Bressoud Raymond

3. GESTION COMMUNALE

3.1 Dicastère de Mme Denise Rudaz, Syndique

3.1.1 Administration générale

Pour ce qui a trait aux tâches spécifiquement administratives, la Syndique, en collaboration avec les Municipaux ainsi qu'avec la Secrétaire municipale, gère les domaines suivants :

- Gestion du courrier entrant et sortant de la Municipalité
- Contrôle des procès-verbaux de diverses séances
- Contrôle de la tenue du registre civique et travaux relatifs aux votations/élections
- Contrôle de la comptabilité, gestion de la trésorerie et de la facturation
- Etablissement de statistiques
- Gestion des bâtiments communaux en collaboration avec la régie
- Suivi de l'organisation de manifestations communales
- Contrôle du site internet et appui pour la réalisation du Tannayroli.

Par ailleurs, la Syndique préside les séances de Municipalité. Elle surveille et contrôle toutes les branches de l'administration. Elle est également en charge des relations extérieures.

Visite annuelle de la Préfecture

Pour l'année 2022, Madame Chantal Turin a procédé à sa visite annuelle à Tannay, le mardi 11 octobre, au cours de laquelle elle a effectué les contrôles habituels des registres et des actes usuellement soumis à son visa. Elle a rencontré à cette occasion l'ensemble de la Municipalité ainsi que la Secrétaire municipale et la Boursière de même que le Président du Conseil communal et la Secrétaire.

Madame le Préfet a relevé la parfaite tenue de l'ensemble de nos dossiers et le bon esprit dans lequel travaillent notre Municipalité et notre administration.

Relations extérieures

La Syndique représente la commune au sein de l'Assemblée des Syndics de Terre Sainte, de l'Assemblée des Syndics du district, de la Région de Nyon et de diverses associations intercommunales (chapitre 3.1.8).

3.1.2 Affaires sociales communales

Loisirs des aînés

En 2022, la sortie des aînés a eu lieu le jeudi 22 septembre dans la région de Gruyère, à laquelle 104 personnes ont participé. Le traditionnel repas de Noël quant à lui a eu lieu le 9 décembre.

3.1.3 Bâtiments communaux et gérance

Château :

Il n'y a pas eu de changement de locataires durant l'année.

Sur le plan des travaux, les portes extérieures du château ont été repeintes et nous avons procédé à une étude en vue du remplacement du chauffage car nous avons eu plusieurs interventions suite à des pannes récurrentes et, vu sa vétusté, il est grand temps de le remplacer.

Nous avons également mis en place un système permettant aux locataires du château et du centre du village de recharger leurs crédits de buanderie directement via une application en ligne. Ceci afin de décharger notre boulanger pour qui ce service n'apportait que des ennuis.

Centre village :

Il n'y a pas eu de changement de locataires durant l'année.

Nous avons eu plusieurs fuites d'eau, en cause des canalisations en mauvais état que nous avons dû en partie remplacer. Ces fuites ont inondé la chaufferie et le tableau électrique. Une partie de ces travaux ont été couverts par l'assurance. Cependant, vu les nombreux dégâts que nous avons subis ces dernières années, l'assurance a augmenté sa franchise de 500.- à 2000.- par an.

Suite à un contrôle obligatoire des installations, les détecteurs à incendie de la salle communale ont été changés ce qui a occasionné des frais relativement importants car, vu la hauteur du plafond, nous avons dû louer une nacelle.

Salle communale :

Elle a été gratuitement mise à disposition du Conservatoire de Musique de Terre Sainte ainsi qu'à diverses associations telles que l'Amicale de Tannay, les Variations Musicales de Tannay, l'école et l'UAPE ainsi que les camps de sport d'été.

La location de la salle a repris après la période « COVID ». Mais suite à des déprédations et au non-respect de la limitation du bruit, la Municipalité a décidé de ne la louer qu'aux habitants de Tannay ou à des personnes connues pour leur respect des consignes.

Pour éviter le risque de pertes de clés lorsque nous louons la salle communale, nous avons fait installer un système par badge magnétique comme cela se fait dans les hôtels. Système qui est d'ailleurs utilisé dans la plupart des écoles et bâtiments sur l'ensemble de Terre Sainte et que nous avons d'ailleurs fait installer à l'UAPE.

UAPE:

Mis à part quelques ajustements propres à toute nouvelle construction, l'UAPE correspond aux attentes aussi bien des éducatrices que des parents.

Ecole

Un jardin potager pour les élèves a été prévu et sera finalisé en 2023. Il sera situé entre le préau et le toit de l'UAPE. Ces travaux sont pris en charge par la loterie romande.

Buvette

Rien à signaler si ce n'est une fuite dans la chambre froide et le contrôle obligatoire de l'installation électrique.

Auberge

Rien à signaler.

Institut de beauté

Rien à signaler.

Boulangerie/épicerie

Après la réfection du magasin en 2021, il n'y a eu aucune autre dépense significative.

3.1.6 Affaires militaires

Rien à signaler.

3.1.7 Tourisme

Nyon Région Tourisme vit grâce, entre autres, aux taxes de séjour prélevées sur les nuitées, les résidences secondaires et les Airbnb. Pour rappel, nous avons 6 chambres dans le bâtiment du Centre du village, gérées par l'auberge.

3.1.8 Gestion des déchets

Déchèterie intercommunale de Commugny, Chavannes-des-Bois et Tannay

L'année dernière, 1'429 tonnes de déchets tout confondu ont transité par notre déchèterie, ce qui représente une forte diminution par rapport aux 1'959 tonnes en 2021. Nos déchets sont traités de trois manières différentes :

- D'abord par le biais de la déchèterie intercommunale où l'on trouve le tonnage le plus important
- Vient ensuite le ramassage des déchets ménagers organisé par la commune de Tannay
- Et enfin les encombrants récoltés par l'Ecurie des Vues et son attelage de 2 chevaux.

Pour Tannay, nous avons eu, en 2022, 220 tonnes de déchets ménagers alors qu'en 2021 il y en a eu 232, soit 12 tonnes de moins, malgré l'accroissement du nombre d'habitants. Cette diminution est due vraisemblablement à deux causes : l'une parce que les sacs blancs sont amenés par les habitants directement à la déchetterie et l'autre par la mise en place d'un compost dans leur jardin.

Date	Entreprise	Sujet	Montant	Date	Entreprise	Sujet	Montant
2021				2022			
	Odelet transport	Transp.ordures ménage	2 245.15		Odelet transport	Transp.ordures ménage	2 245.80
	Odelet transport	Collecte ordures	41 485.00		Odelet transport	Collecte ordures	41 986.20
	Sadec	Incinér.déchets ménag.	39 233.35		Sadec	Incinér.déchets ménag.	38 870.90
	Ecurie des Vues	Encombrants	9 693.00		Ecurie des Vues	Encombrants	9 693.00
	Sadec	Frais admn.	6 148.60			Frais admn.	6 051.65
	CTS compost	Déchets compost	4 534.30		CTS compost	Déchets compost	1 397.90
	Sadec+Odelet	Déchets communaux	1 831.75		Sadec+Odelet	Déchets communaux	1 357.20
	Sadec	Rétrocession taxes sacs	19 436.85		Sadec	Rétrocession taxes sacs	19 436.85
	Sous Total		85 734.30				82 165.80
	Participation déchetterie interfcommunale		131 191.60		Participation déchetterie interfcommunale		139 600.00
	Total		216 925.90				221 765.80

3.1.9 Commissions et associations intercommunales

Syndics de Terre Sainte

Les Syndics de Terre Sainte se sont réunis en assemblée chaque deux mois environ, durant cette année. Le but de ces réunions est de partager les informations et les points de vue de chacun sur des sujets d'intérêts généraux et si possible d'harmoniser quelque peu nos pratiques en Terre Sainte. Les sujets suivants ont notamment été abordés :

- La péréquation
- Le pot commun (sport et culture)
- Le développement durable
- La relation avec nos voisins Divonne et Versoix
- L'étude de faisabilité d'une fusion.

Syndics du district

Sous l'égide de la Préfecture, les Syndics du district de Nyon se réunissent deux fois par an pour aborder des questions concernant entre autres les lois, règlements et domaines touchant toutes les communes telles, que par exemple, les directives prises par le canton pour faire face au risque de pénurie d'énergie.

Représentante des actions ARSCO SA

La Syndique représente la commune en tant qu'actionnaire d'ARSCO SA alors que la Municipale Mme Ninon Pulver Piccot est administratrice de la SA.

Le principal sujet s'est focalisé sur la construction de la piscine/patinoire. Finalement, après moult recours, la piscine/patinoire va enfin être construite.

Déléguée à la SADEC SA (Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte)

Cette société, basée à Gland, est chargée de traiter les déchets de 59 communes, chacune étant actionnaire de SADEC.

Membre du comité de l'AdCV (Association des Communes Vaudoise)

L'AdCV a comme mission d'aider et de défendre l'autonomie des communes face aux exigences du canton. Grâce à sa connaissance du monde politique, elle peut influencer sur le cours des choses et informer en priorité les communes sur les nouvelles propositions du canton.

Délégué au Conseil intercommunal de Région de Nyon

Cette tâche permet à la Syndique d'être au courant des propositions du district de Nyon, d'en débattre et finalement d'approuver ou non les préavis portant sur des domaines tels que, entre autres, les transports, le tourisme, la mobilité douce et l'écologie.

Administratrice de TéléDôle SA

La Région de Nyon est actionnaire de cette SA qui a pour but le développement touristique de la partie jurassienne appelée « Léman sur Jura » dont la gestion des remontées mécaniques et la création de nouvelles structures d'accueil et de loisirs.

Déléguée au Conseil intercommunal de l'ARAS (Association Régionale Action Sociale)

Regroupement de 47 communes. Les deux principaux secteurs sont le CSR (Centre Social Régional) et l'AAS (Agence Assurances Sociales).

3.2 Dicastère de Mme Marie-Noëlle Favarger Schmidt

3.2.1 Personnel communal

Un important travail de refonte des directives de fonctionnement du personnel de la commune et une révision des descriptions de fonction de chaque employé ont été entamés en 2022 pour une finalisation début 2023.

Le personnel communal suivant a œuvré au sein de notre commune pendant l'année 2022 :

Administration communale

Secrétaire municipale	
Ariane Katzarkoff Taux d'activité : 100 %	Coordination du bureau, procès-verbaux des séances de Municipalité, correspondance générale, abattages d'arbres, gestion administrative des routes, police des constructions, registre cantonal des bâtiments, soutien du secrétariat du Conseil communal et tableau de répartition des responsabilités.
Secrétaire municipale adjointe	
Ségolène Brouet Taux d'activité : 80 %	Gestion des bâtiments communaux avec la régie, location de la salle communale, gestion des manifestations culturelles et sociales, assurances choses, registre civique (rôle des électeurs) et votations, registre des chiens, sentences municipales, rapport de gestion, économat, soutien à la police des constructions, clés.
Stagiaire administrative	Du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2022
Lory Martin Taux d'activité : 50%	Aide administrative
Boursière communale	
Solange Muraca Taux d'activité : 75 %	Comptabilité générale, salaires, ressources humaines, assurances du personnel, gestion des comptes, liquidités, trésorerie, cycle comptable annuel, taxes de séjours nuitées.
Boursière adjointe	
Tamara Blanchoud Taux d'activité : 90 %	Gestion du port et des taxes, informations et tous-ménages, taxes forfaitaires sur les déchets et séjours nuitées, encaissements débiteurs,

	factures fournisseurs, gestion des caisses, cartes CFF, site internet, Tannayroli, et gestion des contentieux (factures).
Office de la population	
Anne-Isabelle Ramseyer Contrôle des habitants Bureau des étrangers Taux d'activité : 50 %	Contrôle des habitants, bureau des étrangers, frontaliers, naturalisations, registre du commerce et entreprises, contrôle des signatures initiatives et référendums, cimetière et décès et taxes résidences secondaires.

Activités « techniques »

Agents d'exploitation	
Yves Deferne Taux d'activité : 100 %	Routes, port et conciergerie des bâtiments de l'école et de la nouvelle UAPE, entretien du cimetière.
Marc Randin Taux d'activité : 100 %	Espaces verts, rapports relatifs aux demandes d'abattages d'arbres et conciergerie des bâtiments du château.
Brwa Zrary Taux d'activité : 100 %	Routes, entretien places de jeux, entretien des machines et conciergerie du bâtiment du centre du village et entretien du cimetière dès novembre 2021.

Service de nettoyage

Suzanne Yapa 709.5 heures durant 2022, en moyenne par semaine environ 13 heures.	Nettoyage du bâtiment du Centre du village et de l'école.
--	---

Mandataires indépendants

Pro Archives Conseils Vincent Guillot	Gestion périodique des archives communales.
---	---

3.2.2 Eclairages et routes

Route Suisse (RC1)

Débutés en 2018, les travaux de réhabilitation de la RC 1 entre Mies et Coppet se sont terminés fin 2021, dans le respect des délais, avec la pose des revêtements phono-absorbants.

Cette réhabilitation s'est clôturée avec un événement réunissant tous les partenaires du projet.

En 2022, compte tenu du contexte socio-économique, s'est posée la question de l'éclairage de la RC1 : comment éventuellement le diminuer pour participer solidairement aux économies d'énergie tout en conciliant une luminosité suffisante requise pour la sécurité routière. Le voyer de la DGMR a été sollicité à cet effet et a invité les communes jouxtant la RC1, libres de réguler cet éclairage, à privilégier un éclairage homogène. Cette homogénéité est en cours de discussion actuellement. Pour le tronçon RC1 de Tannay qui se situe entre deux giratoires obligeant à un éclairage constant, la Municipalité a pour le moment opté pour le maintien de l'éclairage tout le long du tronçon tannayroli, ceci aussi pour des questions de sécurité de système d'éclairage, notre conseiller spécialiste de l'éclairage de Tannay ayant fortement déconseillé à la commune l'extinction d'un candélabre sur deux.

Centre du village, château et parc

Des horloges régulant l'éclairage public ont été placées sur le système d'éclairage du centre du village permettant ainsi de procéder à l'extinction des candélabres concernés de 23h00 à 05h00.

Pour contribuer aussi à l'effort collectif d'économie d'énergie, l'éclairage du château ainsi que celui des chemins piétonniers du parc ont été totalement éteints depuis mi-novembre 2022.

3.2.3 Espaces verts

Nos beaux espaces verts, nos arbres séculaires et nos massifs fleuris sont entretenus tout au long de l'année avec soin par nos employés communaux.

La violence de certains orages, s'abattant parfois sur notre région, nous conforte dans la nécessité de procéder de manière constante à l'entretien de notre patrimoine vert.

3.2.4 Police et sécurité / taxes de séjours

Tannay et d'autres communes de Terre Sainte collaborent étroitement avec la gendarmerie et les agences de sécurité privées afin d'arriver à un niveau de sécurité qui corresponde aux exigences et aux besoins de nos habitants.

Les vols et délits commis sur la commune de Tannay ont légèrement augmenté en 2022 par rapport à 2021.

On compte 126 événements en 2022 comparé aux 112 comptabilisés en 2021.

Il est donc nécessaire de maintenir la vigilance tant au niveau de la régularité des services de sécurité conjoints mis en place qu'au niveau de la vigilance individuelle.

Statistiques de criminalité :

Voici le détail des 126 événements qui ont eu lieu sur notre commune en 2022 :

- 1 ACCIDENT DE TRAVAIL
- 9 ANIMAUX
- 2 AUTEURS IDENTIFIES
- 1 AVIATION CIVILE/MILITAIRE
- 6 CAMBRIOLEURS A L'OEUVRE
- 2 CIRC-ACCIDENT DE CIRCUL. / CONSTAT A L'AMIABLE
- 1 CIRC-ACCIDENT DE CIRCUL. AVEC FUITE
- 4 CIRC-ACCIDENT DE CIRCUL. DEGATS MATERIELS
- 1 CIRC-CONDUITE SOUS INFLUENCE STUPEFIANTS
- 3 CIRC-INFRACTION LCR
- 1 CIRC-IVRESSE QUALIFIEE
- 4 CIRCULATION ROUTIERE
- 1 CONFLIT DE VOISINAGE
- 3 CYBERCRIMINALITE
- 3 DECOUVERTE VEHICULE
- 1 DEMANDE D'AMBULANCE
- 1 DEMANDE DEFIBRILLATEUR
- 2 DOCUMENT PERDU - VOLE
- 4 DOMMAGES A LA PROPRIETE
- 1 DOMMAGES A LA PROPRIETE GRAFFITIS/TAGS
- 2 ENGAGEMENT CHIEN
- 1 ESCROQUERIE
- 3 INCENDIE
- 5 INDIVIDU PERTURBE
- 12 INDIVIDU SUSPECT
- 1 INONDATION
- 3 INQUIETUDE POUR UNE PERSONNE
- 4 LITIGE
- 1 MENACES
- 1 MENDICITE / COLLECTE
- 1 MIGR - INFRACTION LEI
- 1 MORT NATURELLE
- 1 NAVIGATEUR EN DIFFICULTE
- 3 OBJETS PERDUS/TROUVES
- 1 STUPEFIANTS

Contrôle des habitants :

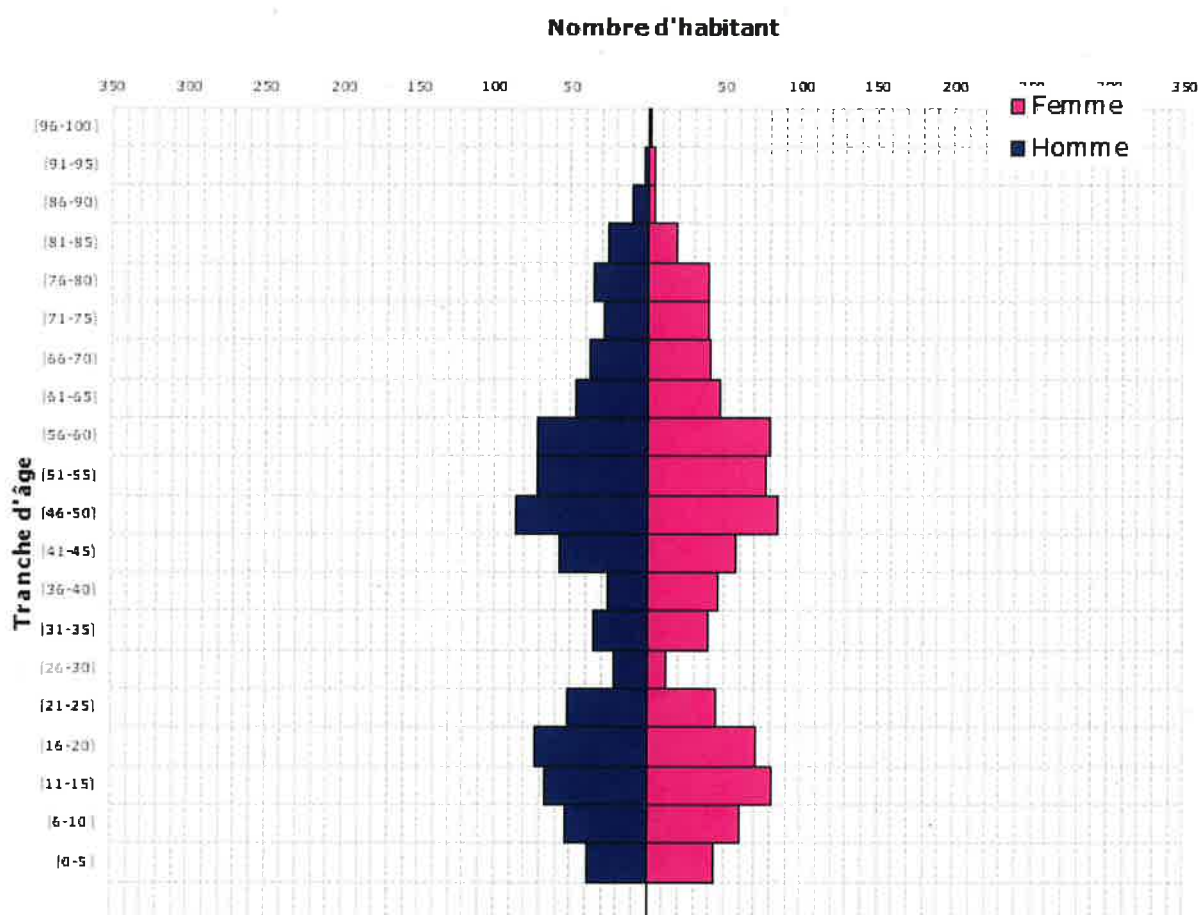
En 2022, notre service du contrôle des habitants a délivré :

- 40 cartes d'identité
- 224 permis de séjour et d'établissement pour les ressortissants étrangers
- 916 avis de mutation, transmis aux communes et offices concernés.

Quelques statistiques :

	Suisses	Étrangers	Total
Population au 31.12.2021	1012	639	1651
Arrivées 2022	81	131	212
Départs 2022	55	96	151
Naissances 2022	9	7	16
Décès 2022	8	3	11
Population au 31.12.2022	1039	678	1717

Pyramides des âges



3.2.5 Naturalisations

Décider d'une naturalisation est de la compétence de la Municipalité. Une commission, composée de trois membres du Conseil communal et présidée par Mme Marie-Noëlle Favarger Schmidt, reçoit les candidats et formule ensuite ses conclusions et avis à l'intention de la Municipalité qui statue.

Cette Commission conjointe de Naturalisation s'est réunie à 3 reprises en 2022 pour des entretiens de demandes de naturalisation ordinaire avec 7 candidats.

6 dossiers ont été transmis à la Municipalité qui a donné un préavis favorable puis les a envoyés au canton qui statue et retourne ensuite les dossiers à la commune. Ces dossiers sont finalement soumis à la Municipalité pour octroi de la bourgeoisie.

5 demandes de naturalisation dite « facilitées » ont été présentées en séance de Municipalité sans que le candidat ait besoin de passer devant la Commission. La Municipalité a donné un préavis favorable à ces dossiers.

Des dossiers acceptés ultérieurement par notre Municipalité ont aussi abouti cette année.

Cela correspond au final pour l'année 2022 à 13 demandes de naturalisation ordinaire.

3.2.6 Cimetière et Columbarium

Le cimetière a été toiletté de manière importante en 2022 pour apporter quiétude et sérénité dans ce lieu de recueillement aux familles des défunts. Ce travail, effectué par M. Brwa Zrany, notre employé extérieur avec l'aide de M. Yves Deferne, a été salué par plusieurs habitants de Tannay.

3.2.7 Affaires culturelles

Suite au quasi silence culturel imposé par les années de crise sanitaire, l'année 2022 voit ses affaires culturelles reprendre petit à petit leur rythme de croisière :

- Fête du 1er août
- Jazz dans le parc du château
- Festival des Variations Musicales de Tannay.

Par ailleurs, la commission culturelle de Tannay prépare depuis 2022 un projet socio-culturel qui sera présenté au public dans le courant de l'année 2023.

3.2.8 Commissions et associations intercommunales

Commission culturelle de Terre Sainte

Mme Marie-Noëlle Favarger Schmidt siège au sein de la Commission culturelle de Terre Sainte, composée des municipales et municipaux en charge de ce domaine dans huit des communes de notre agglomération. Elle en est la vice-présidente.

La commission culturelle de Terre Sainte a pour tâche de centraliser les projets de demandes de subsides, dans le domaine culturel, qui sont présentés à nos huit communes, de les étudier et de proposer, dans le cadre du Pot commun et dans les limites de son budget, les montants à allouer.

En 2022, la commission s'est réunie à quatre reprises.

Elle a ainsi accordé son soutien financier notamment aux activités suivantes : l'Harmonie de Terre Sainte, le Théâtre de Terre Sainte, les Variations Musicales de Tannay, l'Ensemble vocal de Terre Sainte, les concerts «Musique à l'Église» à Coppet, le Conservatoire de Musique de Terre Sainte, La Camerata Contrepoint, les Rencontres de Coppet et la fondation Engelberts.

Déléguée Conseil intercommunal APEJ

Mme Marie-Noëlle Favarger Schmidt a participé en 2022, au Conseil intercommunal de l'APEJ qui réunit les représentants des législatifs et exécutifs des neuf communes de Terre Sainte. En 2022 ce Conseil s'est réuni à deux reprises. Il y a été largement question du projet de la Piscine Patinoire qui se construit actuellement à Coppet et du projet de construction d'une nouvelle double salle de gymnastique dont le préavis a été validé en 2022.

Déléguée Régie des églises

Mme Marie-Noëlle Favarger Schmidt a participé les 22 mars 2022 et 13 septembre 2022 aux séances consacrées à la validation des comptes 2021 et du budget 2023.

Mme Marie-Noëlle Favarger Schmidt est membre de la commission de gestion de la Régie des Églises qui s'est réunie le 8 mars 2022 pour procéder au contrôle de sa comptabilité. Les comptes sont tenus de manière exemplaire par la boursière de Founex.

Les finances de la Régie des Églises sont saines et permettent de faire face en toute sérénité aux dépenses relatives à l'ensemble des paroisses de Terre Sainte.

Membre de la Commission de Police et Sécurité de Terre Sainte

Mme Marie-Noëlle Favarger Schmidt a participé les 2 mars, 25 mai et 20 septembre 2022 aux 3 séances de la commission, qui réunit des représentants de la Gendarmerie cantonale (poste de Coppet), de la société de sécurité privée (SDS), ainsi que les municipaux en charge de la sécurité des communes de Terre Sainte.

La réflexion sur la mise en place de dénominateurs communs dans les règlements de police des communes de Terre Sainte a permis à deux de ses communes, qui avaient des règlements divergeants sur le point des horaires d'utilisation d'engins bruyants, d'aligner ceux-ci aux horaires pratiqués par les autres communes.

Par ailleurs, la commission se sentant impuissante pour obtenir le paiement des effractions commises par des véhicules immatriculés hors canton de Vaud, a adressé un courrier aux autorités cantonales pour leur faire part d'une demande de modification de la loi cantonale de manière à pouvoir obtenir l'accès aux noms et adresses des détenteurs de véhicules étrangers, en particulier français, ayant contrevenu ou dont les véhicules ont contrevenu aux dispositions de la LCR. La commission a aussi préconisé dans ce courrier la mise en place d'un répertoire centralisé des contrevenants auxquels les autorités communales pourraient avoir accès.

3.3 Dicastère de Mme Ninon Pulver Piccot

3.3.1 Ecoles

Responsabilités et tâches des communes

La tâche des communes relative aux écoles consiste à :

- Planifier et mettre à disposition des établissements scolaires, les locaux et l'équipement nécessaire selon la Loi sur l'Enseignement Obligatoire (LEO).
- Organiser un accueil préscolaire et parascolaire de qualité et en nombre suffisant selon la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE).

Les 9 communes de Terre Sainte se sont constituées en réseau sous la dénomination « APEJ » (Accueil Pour Enfance et Jeunesse).

Le Municipal en charge des écoles de chaque commune de Terre Sainte est membre de droit du Comité de direction de l'APEJ.

Mme Pulver-Piccot, en tant que membre du Codir, participe également à la commission des ressources humaines ainsi qu'à celles des bâtiments et du développement durable.

L'APEJ

Dès le 1er janvier 2022, l'APEJ (anciennement ASCOT + AJET) gère le réseau d'accueil de jour des enfants des communes de Terre Sainte, soit l'accueil collectif parascolaire (UAPE) ainsi que l'accueil collectif préscolaire (crèches). Elle s'occupe et finance les activités périscolaires, entre autres, le restaurant scolaire ainsi que les devoirs surveillés et met à disposition les locaux et installations nécessaires à l'enseignement obligatoire primaire et secondaire. A noter qu'une part importante des dépenses est dévolue aux transports scolaires. L'APEJ finance également les abonnements TPN pour l'ensemble des élèves de 7P à 11S y compris le train.

A cela s'ajoute la gestion de la bibliothèque scolaire ainsi que la ludothèque.

Le montant budgété pour Tannay en 2022 était de 1'311'798.31 CHF, avec un prix par habitant de 801.83 CHF pour l'ensemble des activités et structures de l'APEJ.

Les comptes en fin d'année se sont bouclés avec un coût inférieur de 1'136'149.97 CHF, soit un prix par habitant de 691.09 CHF. Ces économies s'expliquent par des dépenses bien maîtrisées et des subventions reçues plus importantes que prévues.

CESCOT

Le Conseil d'Établissement Scolaire de Terre Sainte, composé de 36 membres (représentants des parents, enseignants et autorités) est un lieu d'échange permettant l'insertion et l'ancrage des établissements scolaires dans la vie locale.

Les 9 municipalités sont représentées, par un de leurs municipaux.

Le CESCOT est administrativement géré par l'APEJ.

ARSCO SA

ARSCO SA est une société immobilière dont le but est de construire et entretenir les bâtiments scolaires que l'APEJ met à disposition.

Elle est propriétaire du collège des Rojalets et de celui de Necker. Les communes de Terre Sainte sont actionnaires d'ARSCO SA, Tannay détenant 84 actions sur 1'000 au total.

ARSCO SA gère aussi le Théâtre de Coppet et a confié l'organisation des représentations à l'Association du Théâtre de Terre Sainte.

Les charges d'ARSCO SA sont entièrement repries par l'APEJ.

En 2022, le projet piscine-patinoire à Coppet s'est enfin débloqué après 7 ans de procédures juridiques et le permis de construire a été accordé fin 2021. Les travaux vont donc pouvoir commencer.

3.3.2 Sports

Commission intercommunale des sports de Terre Sainte

Mme Pulver Piccot est membre de cette commission, composée des 8 communes de Terre Sainte. Elle a notamment pour mission de définir la politique sportive ainsi que de développer et promouvoir le sport en Terre Sainte.

La commission soutient, notamment, l'USTS (Union Sportive de Terre Sainte) et divers clubs locaux (école de voile, société de tir, club d'escrime de Founex, etc.).

3.3.3 Développement durable

La Commission de développement durable chapeauté par Mme Pulver Piccot a comme objectif de contribuer à lutter contre le réchauffement climatique en sensibilisant la population aux enjeux énergétiques et climatiques.

La commune de Tannay s'est à nouveau associée à l'évènement « la Nuit est belle », organisé par le Grand Genève et la Région de Nyon. Mme Pulver Piccot a proposé, dans ce contexte, une promenade à travers la commune après extinction d'une partie de l'éclairage.

Dans le cadre de la lutte contre le bruit, Mme Pulver Piccot est membre de l'association transfrontalière des communes riveraines de l'Aéroport international de Genève (ATCR-AIG).

3.3.4 Transports

Ce dicastère est essentiellement actif au niveau intercommunal dans le cadre du district de Nyon.

Les communes participent au financement des différentes lignes TPN desservant la région (Loi sur la mobilité et les transports publics LMTP) et, notamment le noctambus au départ de Genève et de Coppet pour permettre aux habitants d'avoir un moyen de regagner leur commune respective plus tardivement .

3.3.5 Autres associations intercommunales

ARAS (Association Régionale pour l'Action Sociale du district de Nyon)

L'ARAS est une association de communes (47 communes du district) dont le but est d'appliquer la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) et le Règlement sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS).

Les communes prennent en charge le financement de l'administration de l'ARAS alors que le Centre social régional est financé par le canton.

Mme Pulver Piccot, a été élue membre du CODIR pour cette nouvelle législature.

Le budget, au vu du transfert de charge au canton des assurances sociales, a baissé pour les communes. La charge par habitant n'est plus que de 2.80 CHF au lieu de 14.14 CHF en 2021 pour le financement de l'administration de l'ARAS.

Clinique dentaire scolaire itinérante du district de Nyon

Mme Pulver Piccot est déléguée de la Clinique dentaire scolaire dont le but est la prévention et le dépistage.

Cette caravane itinérante qui circule dans chaque commune exerce également un important rôle prophylactique auprès des élèves, en leur prodiguant des conseils adaptés à chaque âge.

La participation des communes est maintenue à 4.20 CHF/ habitant.

3.4 Dicastère de M. Claus Hässig

3.4.1 Finances

Après l'instabilité des deux années de COVID de 2020 et 2021, les finances communales ont à nouveau évolué en 2022 dans un environnement économique incertain. Le retour de l'inflation, le renchérissement de l'énergie et des matières premières, la hausse de taux d'intérêts ou encore la menace de pénurie d'électricité ont pesé sur la conduite des affaires communales. Ceci alors que de grands projets communaux ont été réalisés pendant cette même année, comme la construction du nouveau port, l'acquisition de la parcelle 139 parallèle au domaine du château ou encore des travaux à engager rapidement pour économiser de l'énergie.

Or, les finances communales ont été préservées de ces écueils. Les matériaux de construction du port, poste le plus important de ce projet de 6,5 millions CHF, ont échappé de justesse à la flambée des prix de printemps 2022 dans ce secteur. En milieu d'année, les emprunts à lever pour l'acquisition de la parcelle 139 ont pu être conclus avant l'accélération de l'augmentation des taux d'intérêts. Ainsi, les dépenses ont pu être contenues malgré le renchérissement des coûts dans ces domaines cruciaux.

L'événement le plus important pour les finances communales de 2022 reste toutefois une augmentation très forte et inattendue des recettes fiscales. Celles-ci ont augmenté de 16,52% par rapport aux comptes 2021, pour se situer à 13'548'648 CHF, un résultat jamais atteint auparavant et dû principalement à une croissance importante de l'impôt perçu sur le revenu.

La contrepartie de cette augmentation des recettes réside toutefois dans une correction des péréquations à laquelle le canton a procédé suite à ce bon résultat : le décompte des péréquations 2022 transmis par le canton en mars 2023 impose une augmentation de 52,2 % par rapport au budget initial. Le montant à rattraper et à verser au canton est de 9'065'235 CHF, soit 3,1 millions de francs de plus que ce qui avait été inscrit au budget selon les indications du canton.

Rappelons que l'élaboration du budget 2022 avait été dictée par une prudence marquée, avec des charges à hauteur de 11'533'356 CHF, c'est-à-dire inférieures de 2'821'596 CHF à celles figurant au budget 2021, et proches des comptes réalisés en 2020. Les recettes fiscales inscrites au budget 2022 avaient été de 9'618'900 CHF, et les péréquations, fixées par le canton à 5'957'027 CHF lors de l'établissement du budget 2022. L'écart entre la prévision et le résultat est donc considérable.

Au final, les charges 2022 sont de 16'174'958 CHF, et les recettes de 16'358'585 CHF. Le solde des comptes 2022 est ainsi positif à hauteur de 183'627 CHF.

Ce résultat comprend la constitution d'une réserve spéciale de 1'500'000 CHF affectée à la rénovation future de l'immeuble sis sur la parcelle 139 et acquise sur proposition de la Municipalité et votée lors du Conseil communal extraordinaire du 10 août 2022 pour un montant de 7'000'000 CHF (préavis no 12).

La situation financière de la commune à fin 2022 est donc saine. L'emprunt pour l'acquisition de la parcelle 139 à 7'000'000 CHF sera amorti dans le temps par les recettes de loyers. Les grands travaux entrepris en 2022 notamment pour la construction du nouveau port respectent les budgets votés. Selon la dernière mise à jour du tableau de bord financier établi par le canton pour les 300 communes vaudoises, les indicateurs décisifs pour la bonne marche financière d'une commune, à savoir ceux de la couverture des charges, le degré d'autofinancement et le taux d'endettement, sont toujours évalués comme « optimal » pour la commune de Tannay.

3.4.2 Comptabilité générale

Facteurs significatifs relevés en 2022

- Total des excédents aux comptes 2022 : 183'626.97 CHF, contre 532'197 CHF en 2021.
- Total des charges 2022 : 16'174'958.05 CHF. Les charges sont de 14'674'958.05 CHF avant l'attribution d'une réserve de 1'500'000 CHF pour la rénovation de l'immeuble Floréal sur la parcelle 139. Les charges ont donc augmenté de 10,5% par rapport aux comptes 2021 hors cette réserve dédiée, notamment en raison de l'augmentation des péréquations (voir ci-dessous).
- Total des revenus 2022 : 16'358'585.02 CHF, soit 19,2% de plus qu'en 2021, notamment en raison d'une rentrée d'impôts en augmentation.
- Recettes d'impôts : 13'675'727.64 CHF, contre 11'628'119.24 CHF en 2021, soit une augmentation de 17,6%. Ces recettes font 83,6% du total des revenus, contre 85% en 2021.
- Liquidités : 9'219'272.14 CHF au 31.12.2022, contre 1'685'213.72 CHF au 31.12.2021. Les liquidités comprennent l'emprunt de 7'000'000 CHF pour l'achat de la parcelle 139 avec son immeuble.
- Emprunts à moyen et long terme : 15'750'000 CHF, y compris l'emprunt pour la construction du nouveau port de 3'250'000 CHF et celui de la parcelle 139. Ces deux emprunts seront remboursés par les revenus générés par ces deux objets.
- Total des péréquations 2022 à payer au Canton: 9'065'235 CHF, soit 69% des charges ; augmentation de 24,64% depuis 2021.
- Péréquation directe : 3'241'221 CHF, soit 22.48% du total des charges.
- Cohésion sociale : 5'446'972 CHF, soit 33.7% du total des charges.
- Réforme policière : 377'042 CHF, soit 2.3% du total des charges.

3.4.3 Urbanisme – Révision du Plan d'affectation communal

En 2022, la révision du Plan d'Affectation Communal (PACom) de Tannay s'est trouvée au centre des activités dans le domaine de l'urbanisme.

Après trois ans et demi de travaux préparatoires, le dossier de révision du PACom avait été soumis à l'enquête publique du 30 mars au 3 mai 2021. Dans ce cadre, plusieurs oppositions et observations avaient été déposées. Les opposants furent reçus en séance de conciliation durant l'été 2021. Un nombre important des oppositions a pu être pris en compte : ainsi, des modifications ont été apportées au cours de l'année 2022. Celles-ci furent ensuite à nouveau soumises au canton pour examen. La prise de position du canton reçue en automne 2022 a obligé la Municipalité à apporter, une fois de plus, des changements supplémentaires. Sur l'injonction du canton, qui se réfère au droit fédéral, le nouveau PACom abolira la limitation de la taille des terrains à construire en zone de faible densité.

D'autre part, la mise à l'enquête publique avait fait apparaître les préoccupations des habitants du centre du village quant à l'avenir du bourg historique de Tannay, ces préoccupations étant au centre des deux oppositions collectives au plan de révision de 2021. A l'instar d'autres communes du canton, la Municipalité a établi un dialogue avec les habitants du centre du village dans le but de rédiger des recommandations pour l'aménagement de ce secteur et sa mise en valeur. Trois réunions ont été organisées. Des modifications ont été apportées au plan d'affectation et de son règlement d'application. La commission d'urbanisme et le Conseil communal ont été consultés.

En application de l'article 41 de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), les modifications issues des séances de conciliation et de consultations font l'objet d'une enquête publique complémentaire prévue pour le printemps 2023.

Rappelons que le PACom régit l'utilisation du sol et les normes des constructions dans la commune. L'ancien plan date de 2010. Sa mise à jour est obligatoire pour se conformer à l'évolution du droit fédéral et cantonal en matière d'aménagement du territoire. Cette révision a été entreprise par la Municipalité dès 2017, en collaboration avec les offices cantonaux compétents, un bureau d'urbanisme et de géomètre. Le nouveau PACom devrait être accepté le Conseil communal. Il restera en vigueur pour les quinze prochaines années.

3.4.4 EIPT – Construction du nouveau port

Rappelons que les conseils communaux de Tannay et de Mies avaient ouvert la voie à la concrétisation de la construction du nouveau port en approuvant au printemps 2021 le crédit de construction de 6,5 millions CHF, répartie à parts égales entre les deux communes. Ce vote avait ouvert la voie à l'appel d'offre publique et à l'attribution des travaux.

Le 14 février 2022, une cérémonie officielle a été organisée en présence de toutes les parties prenantes du projet. Ce qui a permis de marquer symboliquement la pose de la première pierre.

Cependant, dans les quelques jours qui ont suivi cette cérémonie, les derniers événements internationaux ont suscité des inquiétudes quant à la poursuite du chantier. En effet, de nouvelles difficultés d'approvisionnement en matières premières, notamment en acier, sont apparues, menaçant le respect du calendrier prévu.

Heureusement, grâce à une coordination rapide et intensive de tous les acteurs impliqués dans le chantier, ces obstacles ont pu être surmontés. Les 980 tonnes de palplanches en acier, essentielles pour garantir la stabilité des trois digues à construire dans le lac, ont finalement été livrées et installées avec succès.

Une année plus tard, à fin 2022, les trois digues ont pu être achevées, permettant de planifier les travaux d'aménagement des installations portuaires pour le début 2023. Aussi bien le calendrier des travaux que les budgets ont été respectés conformément à la planification, avec une ouverture du port prévue en juin 2023.

Une fois les travaux de construction du port engagés, le Comité de l'Entente intercommunale du Port du Torry (EIPT) a engagé les travaux préparatoires pour l'autre grand volet de l'aménagement des rives du lac, à savoir la renaturation du Torry.

Dans sa séance du 26 septembre 2022, le Conseil communal a accepté le préavis présenté par la Municipalité pour le financement de ce projet, avec des charges par ailleurs fort modestes pour la commune, puisque le canton en finance 95% des coûts (Préavis no 15). Le montant à charge de Tannay s'élève à 65'000 CHF pour un total de coûts de l'ouvrage de 2'5850'00 CHF.

La construction du nouveau port et la renaturation du Torry sont gérées par le Comité de l'EIPT, composé de quatre municipaux : deux pour chaque commune. MM. Claus Hässig et Fabrice Beaux y représentent la Municipalité de Tannay.

3.4.5 Commissions et associations intercommunales

Délégué au Conseil intercommunal SITSE (Services Industriels de Terre Sainte) et membre de la commission des Finances

La commission des finances des SITSE, dont M. Claus Hässig est membre, a été fortement sollicitée au cours de l'année pour l'examen de plusieurs préavis de financement de travaux urgents. La sécheresse exceptionnelle de l'été 2022 a en effet eu pour conséquence de réduire drastiquement le débit des sources d'eau potable au pied du Jura. Ainsi, les stations de pompage d'eau du lac ont été davantage sollicitées. Or, les crépines d'aspiration des deux stations de pompage de la Marjolaine (Founex) et des Saules (Coppet) ont été congestionnées par la prolifération subite des moules Quagga, réduisant leur capacité et entraînant des problèmes techniques supplémentaires dans les stations de pompage et les systèmes de filtrage. Les SITSE ont réagi rapidement en proposant notamment des investissements pour prévenir les futurs problèmes de ce type et éviter à la population des restrictions de consommation d'eau potable. La commission des finances a approuvé ainsi un grand nombre de préavis, tout en s'assurant que la santé financière des SITSE soit assurée malgré ces travaux exceptionnels.

Délégué à l'Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC)

M. Claus Hässig est aussi délégué de la Municipalité auprès de l'Organisation Régionale de la Protection Civile du District de Nyon (ORPC). Après avoir été fortement sollicitée dans le cadre de la lutte contre la pandémie COVID-19 en 2020 et 2021, l'organisation de la protection civile a été chargée en début 2022 de contribuer aux infrastructures d'accueil pour les réfugiés ukrainiens. D'autre part, elle a dû fonctionner avec une direction par intérim, suite à la démission de son commandant. L'ORPC du district Nyon a également entrepris au cours de l'année 2022 des travaux de réorganisation interne pour répondre aux recommandations d'un audit mené en 2021 et permettre à l'organisation de retrouver la stabilité institutionnelle requise pour son bon fonctionnement.

3.5 Dicastère de M. Fabrice Beaux

3.5.1 Agriculture / Environnement

Rien à signaler.

3.5.2 Port actuel et EIPT

Voir ci-dessus le paragraphe sous le dicastère de M. Claus Hässig.

3.5.3 Informatique

Nous avons renouvelé le matériel obsolète, tels que les points d'accès, le serveur, ainsi que certaines machines. Nous avons opté pour une ligne internet plus performante et moins chère. Cette modernisation a permis d'améliorer les performances et la fiabilité de l'ensemble de notre infrastructure informatique.

Parallèlement, nous avons préparé des politiques et des procédures visant à garantir la sécurité de nos systèmes informatiques, conformément aux normes en vigueur. Ces politiques et procédures seront mises en place dès le début de l'année 2023, date à laquelle nous prévoyons d'obtenir notre label "Cyber-Safe".

En conclusion, nous avons mené des travaux conséquents pour assurer la sécurité et la performance de nos systèmes informatiques. Nous sommes convaincus que ces efforts porteront leurs fruits en termes d'efficacité et de fiabilité de nos systèmes, et nous sommes prêts à poursuivre ces actions dans les années à venir pour garantir la protection de nos données et la sécurité de nos citoyens.

3.5.4 Police des constructions

- 82 dossiers de construction ont été traités :
 - a) 37 permis de construire délivrés (enquêtes publiques et dispensés d'enquête)
 - b) 17 demandes pour des installations de panneaux solaires
 - c) 11 autorisations municipales
 - d) 17 dossiers traités en cours
- 13 permis d'habiter ont été délivrés
- Suite aux enquêtes publiques, 5 dossiers avec 20 oppositions et 0 recours ont été déposés.

3.5.5 Gestion des eaux météorologiques et usées

Rien à signaler.

3.5.6 Commissions et associations intercommunales

Membre du Comité de direction (CODIR) des Sociétés Industrielles de Terre Sainte et environs (SITSE).

Le SITSE a été confronté à un grave problème de moules Quagga dans le lac. La présence de ces moules a rendu le traitement de l'eau difficile. Nous avons pris des mesures solides pour nettoyer les deux crépines annuellement et ajouter un peu de chlore à l'eau à la station de pompage. Cependant, il est important de prendre en compte que des mesures et des investissements importants seront nécessaires pour résoudre ce problème.

Délégué à la Commission intercommunale du Service Défense Incendie et Secours-Terre Sainte (SDIS-TS)

Rien à signaler.

4. DECISION

En conséquence,

- vu : le préavis n° 21
- vu : le rapport de la Commission de gestion
- attendu : que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

- **d'approuver le rapport de gestion 2022 tel que présenté,**
- **de donner décharge à la Municipalité.**

Approuvé par la Municipalité le 23 mai 2023,

Pour la Municipalité :

La Syndique :
Denise Rudaz



La Secrétaire :
Ariane Katzarkoff

